



assemblée générale - GNR - CTMNC - actions

le SNROC fait le plein d'énergie !

C'était un feuillet en 2019 (cf. Pierre Actual n°983 6/2019), mais on savait déjà que le sujet reviendrait sur le carreau en 2020 : la fin souhaitée par le Gouvernement de l'utilisation du Gazole Non Routier pour les engins de chantier et de carrière. Avec pour conséquence, une hausse très importante du prix des carburants, élément essentiel du coût de l'extraction des roches ornementales pour les carrières françaises. Coût, qui plus est, très difficilement répercutable sur le prix du mètre cube, dans un contexte de vive concurrence internationale qui ne touche pas d'autres industries extractives ou le travail sur un chantier.

Une première victoire pour le GNR

La fin de l'année 2019 et ce début de l'année 2020 ont donc été une nouvelle période de négociations pour les responsables du SNROC, autour du président Sylvain Laval, du vice président Jean-Louis Vaxelaire, et du secrétaire général Gilles Martinet.

A l'occasion de l'assemblée générale du SNROC qui s'est tenue en décembre dernier pendant le Salon Rocalia, ces derniers ont expliqué ce que le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF) allait proposer, sans être sûrs à ce moment là de ce que celle-ci allait prendre en compte.

Jean-Louis Vaxelaire est notamment revenu sur



Sylvain Laval et Jean-Louis Vaxelaire, Président et vice-président du SNROC.

toutes les démarches qui ont été entreprises pour obtenir le maintien du tarif du GNR : plusieurs rendez-vous à Bercy et plusieurs réunions à ce sujet avec les syndicats Up'Chaux, Plâtre et MIF ; plusieurs enquêtes et échanges auprès des adhérents du SNROC, notamment sur la typologie des engins, stationnaires ou non, sur les critères d'énergo-intensivité, la sous-traitance,

les travaux de terrassement, etc. Des démarches qui avaient abouti à la proposition suivante dans l'article 16 du Projet de Loi de Finances, sur le GNR, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 16 octobre 2019. Extrait :

"Suppression progressive du tarif réduit de la TICPE sur le GNR en trois étapes :

- Tarif actuel : 18,82 €/hl de gazole
- Tarif au 1er juillet 2020 : 37,68 €/hl de gazole
- Tarif au 1er janvier 2021 : 50,27 €/hl de gazole
- Tarif au 1er Janvier 2022 : 59,40 €/hl de gazole

En revanche, une partie des branches extractives bénéficiera d'un nouveau taux réduit plus favorable qu'actuellement pour certaines de leurs consommations : le PLF prévoit la mise en place progressive d'un nouveau taux réduit (de 12,1 €/hl au 1er juillet 2020 jusqu'à 3,86 €/hl au 1er janvier 2022) pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie pour leurs consommations de gazole utilisé pour le fonctionnement des moteurs de tout engin ou machine qui, réalise, soit des tra-



vaux statiques, à l'exclusion des consommations utilisées pour véhiculer l'engin ou la machine, soit est utilisé pour des travaux de terrassement pour les besoins des activités d'extraction des produits suivants :

- roches destinées à la transformation en pierre ornementale et de construction ;
- gypse et anhydrite ;
- pierre calcaire destinée à la production de chaux calcique et dolomitique pour l'industrie ;
- andalousite, carbonates de calcium comprenant 95 % de calcite, roches siliceuses comprenant 95 % de silice, talc, micas, feldspaths, bauxite, argiles kaoliniques, diatomite, kaolin, phonolite, dolomie comprenant 50 % de dolomite".

Aujourd'hui, toutes ces mesures ont été confirmées, protégeant ainsi l'industrie française des roches ornementales de surcoûts de production très importants.

Le travail du SNROC continue néanmoins avec la direction générale des douanes au sujet de l'énergie-intensivité, la typologie des engins et la traçabilité nécessaire à mettre en place pour le suivi des consommations.

"Pour tous ceux qui auraient douté du rôle du SNROC, voilà à quoi sert notre syndicat..." s'est réjoui le président Sylvain Laval, qui espère capitaliser sur ce succès pour renforcer la représentativité du SNROC, qui a vu plusieurs nouveaux adhérents le rejoindre en 2019, dont les entreprises Carrière de Luget, Polycor et SETP.

Le financement du CTMNC sauvé

L'assemblée générale 2019 a également abordé plusieurs autres thèmes importants relatifs aux actions de l'année dont notamment celui des Centres Techniques Industriels et des taxes affectées. Ce 5 décembre, Gilles Martinet illustre, en restant prudent sur le succès final, le sujet par un extrait de communiqué de presse du 14 octobre dernier : "Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie et des



Finances, saluent l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale d'une disposition permettant d'augmenter les financements disponibles pour cinq centres techniques industriels ayant présenté des contrats d'objectifs et de performance ambitieux au service de la transformation de l'industrie.

Le Centre technique des industries mécaniques (CETIM), le Centre technique des industries de la construction métallique (CTICM), le Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC), le Centre technique des industries de la fonderie (CTIF) et le Centre d'étude et de recherche de l'industrie du béton (CERIB) ont présenté des contrats d'objectifs et de performance ambitieux au service de l'industrie du futur...

Ainsi, l'Assemblée nationale, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, a voté en faveur de la suppression dès 2020 du mécanisme de plafonnement des taxes fiscales affectées qui s'appliquait depuis 2012 pour ces centres techniques industriels."

Depuis, le projet de Loi de Finances 2020 a été clôturé et cette belle information a bien été confirmée pour le CTMNC. Bravo à l'équipe dirigeante du Centre pour le travail réalisé avec le soutien du SNROC et des autres Fédérations de son conseil d'administration. Ce succès n'était presque pas imaginable, il y a quelques mois. Il va permettre d'envisager sereinement l'avenir du CTMNC et aussi de le construire précisément au service des ressortissants de la filière pierre

Au milieu de sujets plus confidentiels (nouveau secrétariat général, fonctionnement avec l'Unicem, cotisations, mises en place de commissions pour 2020, notamment une concernant le sujet essentiel de la sécurité), le SNROC a rappelé son soutien total pour toutes les démarches relatives aux Indications Géographiques, qu'elles soient anciennes, récentes, en cours ou à venir.



Les nombreuses actions de communication du Syndicat en 2019 ont également été rappelées : Revue Monumental spécial Pierre, participation active au salon Rocalia, Prix d'architecture avec la revue Pierre Actual, nouveau flyer rappelant les missions et les actions du SNROC et le colloque «Construire en pierre aujourd'hui» en collaboration avec Michel Goutal et la revue Pierre Actual. Vingt-cinq personnes présentes et actives durant cette belle réunion, de nouvelles énergies et propositions, des futurs adhérents déclarés et d'autres bien probables, c'est aussi un beau succès et un signe encourageant pour l'avenir. Pour conclure, Sylvain Laval a rappelé : *«que le SNROC doit être doté de moyens à la hauteur de ses missions, qu'il a besoin des forces vives de la filière. Il appelle tous les présents à devenir les ambassadeurs et les promoteurs du syndicat.»*

Et la séance de se terminer sous les applaudissements. Moment inédit de mémoire de Président !



Sylvain Laval, en compagnie de Françoise Naudet, chargée de communication du SNROC et Gilles Martinet, Secrétaire général.



Vingt-cinq professionnels ont participé à l'assemblée générale du SNROC le 5 décembre dernier à Lyon. Une belle reconnaissance des travaux menés par le Syndicat au service de la filière pierre française (photo : Françoise Naudet).